

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES ET UNITÉS

Brevet professionnel Cuisinier arrêté du 23 juillet 1998 dernière session : 2016		Brevet professionnel Arts de la cuisine défini par l'arrêté du 7 janvier 2015 1 ^{ère} session : 2017	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E.1 : Pratique Professionnelle Sous-épreuve : conception, organisation, réalisation et présentation de la production Sous-épreuve: technologie culinaire et pâtissière	U11 U12	E.1 : Conception et organisation de prestations de restauration	U1
E.2 : Technologies nouvelles et sciences de l'alimentation	U20		
E.3 : Gestion Sous-épreuve : organisation et gestion de la production	U31	E.2 : Préparations et productions de cuisine	U2
Sous-épreuve : environnement et gestion de l'entreprise	U32	E.3 : Gestion de l'activité de restauration	U3
E.4 Mathématiques /sciences Sous-épreuve : mathématiques Sous-épreuve : sciences	U41 U42		
E.5 Expression française et ouverture sur le monde	U50	E.6 : Expression française et ouverture sur le monde	U6
E.6 Langue vivante étrangère	U60	E.4 : Langue vivante étrangère	U4
		E.5 : Arts appliqués à la profession	U5
Épreuve facultative de langue vivante	UF	Épreuve facultative de langue vivante	UF